



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE STUKELY-SUD

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2017 a été adopté :

Le règlement numéro 255-2017 adoptant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2018, décrétant l'imposition des taxes pour l'année 2018 et la tarification de services

Le programme triennal d'immobilisations.

Ces documents peuvent être consultés à l'Hôtel de ville aux heures régulières de bureau ainsi que sur le site internet.

Donné à Stukely-Sud, ce 15 décembre 2017.

Guylaine Lafleur

Directrice générale et secrétaire trésorière par intérim